

LA VOIX DES RETRAITÉS

N°24
mai
2022

Actualités FNTE/CGT

SOMMAIRE

- Page 1 : - Editorial
- Page 2 : - Un stage fédéral pour le syndicalisme retraité
- La cour des comptes ne change pas de cap
- Page 3 : - Des retraités toujours actifs
- S'attaquer aux déserts médicaux
- Page 4 : - Remboursement des séances de psychologues
- La Sécurité sociale intégrale

EDITORIAL



POUR UNE CGT PLUS FORTE

Ce nouveau numéro de la *Voix des Retraités* que tu as entre les mains est l'expression des membres du Conseil National et retrace l'activité de notre UFR et de celle de sections ou syndicats de retraités.

Comme tu peux le lire, les retraités et les actifs de notre fédération sont toujours aussi actifs et prêts à se former au syndicalisme retraité pour mieux

l'appréhender et le faire partager.

Notre Conseil National a besoin de mieux connaître l'activité de ta section ou de ton syndicat pour la diffuser à nos presque 3000 adhérents. Pour ce faire, tu n'hésites pas à nous faire parvenir, les actions, réunions, décisions ainsi que les coordonnées de tes premiers responsables. Je te propose de participer au renforcement de notre syndicalisme retraité pour renforcer le syndicalisme de classe et de masse qu'est la CGT.

Pour t'aider, si nécessaire, nous éditons un livret d'accueil qui servira à expliquer et à convaincre les futurs retraités que tu connais à rester adhérents.

Dans *Vie Nouvelle* n° 227 il y avait un encart : « De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? »

Je te propose de le remplir, si cela n'est pas déjà fait, car ce questionnaire nous permettra de mieux connaître tes attentes, tes besoins afin de mieux les intégrer dans les revendications et continuer à les porter face au nouveau gouvernement (avant le 2 juin).

Au niveau national et dans cette période électorale, avec la guerre à la porte de l'Europe, c'est l'occasion pour notre Union Fédérale de réaffirmer que la paix fait partie de nos valeurs essentielles et fondamentales.

Cher camarade, le Conseil National compte sur ton engagement militant pour qu'ensemble nous puissions continuer à participer et construire une CGT plus forte et à la hauteur des enjeux.

Michel CAMATTE

Membre du Bureau Fédéral



FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr
N° CPPAP : 0321 S 06424

Impression et routage:
Rivet Presse Edition
87000 Limoges



▼ UN STAGE FÉDÉRAL SUR LE SYNDICALISME RETRAITÉ, ENFIN ! / Bernard BOURDELIN

Après plusieurs années de « disette », une formation fédérale intitulée « le syndicalisme retraité » s'est enfin tenue au centre de formation CGT de Courcelles-sur-Yvette, du 20 au 22 avril 2022.

Elle a réuni 8 stagiaires (dont 1 actif) venus de Brest, Cherbourg, Toulouse, Angers, Satory et 3 animateurs (Michel Canestrelli, Michel Lucot et Bernard Bourdelin).

Les thèmes abordés ont été le Champ fédéral et structures CGT retraités, la démarche CGT, la bataille des idées, le renforcement et la continuité syndicale. Ils ont permis de mieux armer nos militants pour répondre aux enjeux et aux défis à venir. Après cette longue absence de formation spécifique, des manques sont

bien entendu apparus, en particulier pour enrichir le contenu de ce stage sur les différents statuts et systèmes de retraites ainsi que sur certains aspects techniques nécessaires pour répondre aux besoins individuels

des retraités et futurs retraités. Nous ne manquerons pas de les prendre en compte, afin que la version 2023 soit encore meilleure et qu'elle motive davantage de camarades actifs et retraités à y participer.



▼ LA COUR DES COMPTES NE CHANGE PAS DE CAP / Patrick GUYOMARD

Dans son rapport annuel 2022, la Cour des comptes s'alarme du niveau du déficit public, déficit accentué par le « quoi qu'il en coûte ».

Elle préconise que la prochaine loi de programmation des finances publiques taille dans les dépenses publiques grâce à des réformes qui permettront de garantir la soutenabilité de la dette française. Elle identifie les secteurs prioritaires qui devront être ciblés : système de retraite, assurance-maladie, politique de l'emploi, minima sociaux et politique du logement.

Pourtant, la cour des comptes se garde bien de chiffrer le montant des aides publiques aux entreprises et encore moins d'en évaluer l'efficacité.

La CGT est contrainte d'estimer

elle-même, avec l'aide de chercheurs, le coût réel et l'efficacité de ces aides.

En 2019, plus de 150 milliards d'euros ont été distribués aux entreprises sous les formes de niches fiscales (60 milliards), et de niches sociales comme les exonérations de cotisations (91 milliards). Il s'agit du premier poste des dépenses publiques, qui représente deux fois le budget de l'Éducation nationale. Et « en même temps », la réforme de l'assurance chômage permettra d'économiser 3 milliards d'euros. De plus, toutes ces aides sont pour la plupart inefficaces comme le CICE (150 000 euros par emploi créé). La confidentialité qui entoure ce sujet est un scandale démocratique.

La CGT ne s'oppose pas aux

aides aux entreprises mais revendique un contrôle démocratique de leurs attributions et de leurs utilisations dans les entreprises avec les représentants des salariés, et dans les territoires, pour répondre à des besoins réels en matière d'emplois, de développement d'activités, de salaires. L'utilisation de l'argent public est un terrain d'affrontement entre le capital et le travail.

L'objectif affiché par la Cour des comptes est « d'infléchir durablement le rythme de la dépense et de faire du renforcement de l'efficacité de la dépense publique une priorité de premier rang ». Nous comprenons facilement qui seront les gagnants et les perdants de cette politique.

La section des retraités de la Poudrerie de Sorgues dans le Vaucluse participe à toutes les actions aux côtés des actifs.

A chaque fois qu'il est nécessaire quand les actifs sont en grève avec des rassemblements devant notre usine, les retraités viennent apporter leurs soutiens. Nous sommes également et régulièrement invités à participer aux commissions exécutives. Chaque année, nous organisons une remise des cartes commune. Malheureusement depuis 2 ans, à cause de la situation sanitaire nous n'avons pas pu réaliser cette belle initiative. Par contre, nous sommes restés en lien avec les retraités par courrier postal et par téléphone. Nous avons, y compris pendant la pandémie, eu une réunion téléphonique où le secrétariat de notre syndicat des actifs a participé. A cette occasion nous

avons décidé de mettre en place une **Permanence Retraite** au local syndical. En effet, dans le cadre de la continuité syndicale, nous avons pensé qu'il fallait être à la disposition des camarades, des salariés de l'Usine pour répondre à leurs questions : ex : reconstitution de carrière, les organismes à contacter, les démarches auprès des diverses organismes, etc... Et puis surtout pour montrer aussi qu'une fois à la retraite il faudra continuer à lutter pour nos revendications spéci-

fiques. Lors des échanges que nous avons avec ces près retraités nous les informons que nous avons un magazine *Vie Nouvelle*, avec des dossiers sur l'actualité sociale et bien évidemment qui parle des luttes des retraités dans le pays. Nous avons déjà abonné un camarade.

Depuis quelques années, avec le syndicat de la poudrerie des Sorgues nous avons pris pour habitude qu'au dernier jour de travail d'un camarade qui part à la retraite, nous nous rassemblons devant l'usine pour lui faire une haie d'honneur. **C'est quelque chose de formidable. Nous vivons à chaque fois un grand moment d'émotion.** Ces camarades restent adhérents à notre syndicat et basculent dans la section des retraités.

Avoir une telle pratique c'est aussi préparer la relève.



▼ S'ATTAQUER AUX DÉSERTS MÉDICAUX

Urgences fermées la nuit, territoires sans médecins, notre système de santé, à l'hôpital comme en libéral craque de toutes parts.

En effet, depuis des dizaines d'années, des milliers de lits d'hôpitaux ont été supprimés, les conditions de travail de nos soignants se sont dégradées à un tel point que les vocations les plus motivées se sont dissoutes.

Comment pourrait-il en être autrement ? Ce sont 100 000 personnels qu'il faudrait embaucher à l'hôpital et 200 000 dans les Ehpad en France, dans le pays de la sécurité sociale pour tous, les inégalités d'accès aux soins ne sont plus supportables.

Combien de jours pour obtenir un rendez-vous chez le généraliste, chez l'ophtalmo, chez le dentiste ? encore, faut-il que ceux-ci



acceptent de vous recevoir et que le médecin généraliste accepte de nouveaux patients quand le vôtre est parti en retraite, sans être remplacé ? Notre pays a perdu 7000 généralistes en 10 ans mais avec des concentrations dans certains territoires et des déserts dans d'autres. Face à l'urgence, rien ne sera possible sans de nouvelles règles pour l'installation de médecins : des médecins mieux pré-

sents et mieux répartis c'est une pression qui s'allège sur les urgences et des conditions de travail et de salaires qui s'améliorent pour tous les soignants.

La CGT propose de développer un réseau de centres de santé rattachés aux hôpitaux de proximité avec des médecins salariés, ce qui éviterait un recours par défaut aux urgences pour les patients qui ne trouvent pas d'autres solutions.

Il faut offrir aux personnels de santé, des conditions de travail décentes, exiger la fin des dépassements d'honoraires et généraliser le tiers payant. Le développement du système de santé et de protection sociale est incontournable.

C'est une autre vision de la société grâce à un meilleur financement qui permettra de réduire les inégalités d'accès à la santé.

▼ REMBOURSEMENT DES SÉANCES DE PSYCHOLOGUES

/ Christian BESSON

Le nouveau dispositif de prise en charge des séances d'accompagnement psychologique par la Sécurité sociale est entré en vigueur le 5 avril.

Ce dispositif prévoit le remboursement par l'assurance maladie et les complémentaires santé dans le cadre du contrat responsable, de 8 consultations de psychologue. Ces séances sont destinées à prévenir les risques suicidaires, les formes sévères de troubles dépressifs ou anxieux, les troubles neurodéveloppementaux sévères, ou encore à soulager les patients avec antécédents psychiatriques sévères dans les 3 ans.

En seront, en revanche exclus les patients sous traitement par antidépresseurs depuis moins de 3 mois ou par hypnotiques ou benzodiazépines depuis moins d'un mois, les patients reconnus atteints d'une affection de longue durée ou en invalidité pour motif psychiatrique, les patients en arrêt de travail de plus de 6 mois pour un motif psychiatrique ou s'étant retrouvés dans l'une de ces situations depuis moins de deux ans. Cet accompagnement donnera lieu à un remboursement dans le cadre du nouveau dispositif dès lors que celui-ci aura été prescrit par le médecin traitant. Le forfait de 8 séances pourra être renouvelé chaque année sur prescrip-

tion. L'arrêté a aussi confirmé les tarifs applicables : 40 euros pour la séance inaugurale censée durer 55 minutes, 30 euros pour celles de suivi (d'une durée de 40 minutes) et celles réalisées par vidéotransmission, sachant que ces téléconsultations ne doivent pas dépasser 20 % de l'activité du psychologue. Le principe d'un copaiement de ces séances par les assureurs complémentaires a été retenu, moyennant un ticket modérateur fixé à 40% du tarif de la séance.

Pour être éligibles au dispositif, ces séances devront aussi être dispensées par des psychologues conventionnés par l'Assurance maladie.

▼ LA SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE

/ Jean-Marc LE LARDIC

La Sécurité sociale plus essentielle que jamais !

Il y a soixante-dix-sept ans, en 1945, la Sécurité sociale est mise en place.

Elle instaure une mise en commun d'une partie de la richesse produite par les travailleurs, gérée démocratiquement par les travailleurs, et directement reversée aux personnes ayant des besoins sociaux (retraites, maladie, famille, accident du travail).

La cotisation sociale : pilier du financement de la Sécurité sociale :

En 2021, le financement de la Sécurité sociale repose à près de 50 % sur l'impôt, qui représente une part majoritaire du financement de la branche maladie (et la totalité de celui de la nouvelle branche autonomie). Or, loin de n'être qu'une question technique, les modes de financement de la Sécurité sociale ont des implications démocratiques fortes. Le projet de « grande sécu » du gouvernement Macron est dangereux et néfaste.

Il fusionnerait la Sécurité sociale et les complémentaires Santé. Il ne répondra pas aux besoins de la population. Ce n'est pas du tout le projet de « Sécurité sociale intégrale » que porte la CGT pour 3 raisons majeures :

1- Le projet de grande Sécu propose un financement de la Sécurité sociale et ses branches (santé, famille, retraite et accident de travail) par les impôts. Ce qui veut dire à la main de l'Etat. En effet, par une loi Budgétaire, l'Etat peut décider de limiter les dépenses de santé pour faire des économies sur la santé de la

population malgré des besoins en soins en augmentation !

2- Le périmètre de remboursement : le 100% mais en fonction d'un « panier de soins type bas de gamme » exemple de reste à charge zéro (qui pèse sur les mutuelles) tel qu'il existe aujourd'hui. Le panier de soins ne correspondra pas aux besoins de la population et de plus se traduira par une médecine de santé à deux vitesses.

3- C'est l'Etat qui décide de tout et notamment des économies à réaliser pour satisfaire d'autres fins ! et bien entendu sans tenir compte des besoins des citoyens. De plus, Les assurés sociaux n'auront pas voix au chapitre pour décider des évolutions des soins.

Concernant les ressources actuellement affectées au financement de la Sécurité sociale, elles sont insuffisantes. Cela s'explique avant tout par des salaires trop bas, le niveau de chômage, les exonérations massives de cotisations sociales et une assiette de cotisations qui ne prend pas en compte tous les revenus.

La CGT défend un périmètre de soins large, fondé sur un principe : tout ce qui contribue aux soins doit être remboursé. Ce à quoi répond le projet de « Sécurité sociale intégrale » qu'elle porte.

La Sécurité sociale est notre bien commun, défendons-la.